

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 2345)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 58

AMENDEMENTprésenté par
M. Cazenave

ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la seconde phrase de l'alinéa 8 issue de l'adoption d'un amendement en commission des finances et propose plus loin dans le texte une rédaction plus adaptée.